

LA GAZETTE DE DOISSAT

Publication : Mairie de Doissat

Rédaction : BLA

Tirage : 85 exemplaires papier et 40 digitalisés

Edito du Maire

L'été tarde à venir, les foins et les céréales pourrissent sur pied, et les autres cultures et jardins végètent. Le cumul des pluies sur les six derniers mois est déjà plus important que celui de toute l'année 2015 !

Souhaitons que le soleil revienne nous « inonder » en juillet et août pour réparer tous les dégâts et sauver la saison touristique de ceux qui l'attende avec impatience.

Les travaux et réalisations de ce premier semestre, dont vous trouverez les détails en feuilletant notre Gazette, concernent principalement le réaménagement du stationnement dans le bourg, l'ouverture de la piste forestière DFCI de Fonvergne (la circulation et l'accès y sera néanmoins prochainement réglemantée) ainsi que la propreté et l'aménagement en salle de réunion de la vieille cave où autrefois les écoliers de Doissat allaient chercher le bois et l'eau à la citerne.

D'autres projets sont en train de mûrir et devraient être réalisés en 2017-2018 avant la raréfaction des subventions ou l'application forcée de la loi nOTRE (fusion des communes).

Le 26 juin, le Comité des Fêtes, sous l'impulsion de Lionel BOISSY son délégué coordinateur, de sa Présidente et de nombreux membres très motivés, organise le désormais fameux et réputé Rallye à la Noix de Doissat.

Enfin, je souhaite une excellente réussite aux examens de fin d'année scolaire à nos collégiens, lycéens et étudiants.

Bonne lecture à tous.



DOISSAT

- Nouvelle salle de réunion au sous-sol de la Mairie
- Ouverture de la Piste Fonvergne
- Stationnement dans le Bourg

Sommaire

L'Édito du Maire	1
Apard - Comité des Fêtes	1
Travaux	1
Agenda	1
Breaking News	2
Autrefois	2
Appel aux dons	3
Retour en images cérémonie du 8 mai	3
Nouvelle salle de réunion au sous-sol	4
Vide Grenier été 2016	4
Retour en images Fête de la Nature	5
Bloctel	6
27 ^{ème} Rallye à la Noix	7
Conseil Municipal du 16 janvier 2016	8
Conseil Municipal du 20 février 2016	9 & 10
Conseil Municipal du 19 mars 2016	10 à 12
Conseil Municipal du 30 avril 2016	12 & 13
Conseil Municipal du 04 juin 2016	14 à 15
Info Utile Ramassage des encombrants	16
Mairie à votre service - Contact utile	16

APARD - Comité des Fêtes

Ces dernières semaines, le Comité des Fêtes de Doissat et ses bénévoles ont concentré leurs efforts sur le renouveau du Rallye à la Noix. Pour sa 27^{ème} édition, 55 sponsors et généreux donateurs nous font confiance et nous suivent dans cette aventure intense. Nous espérons que les participants au Rallye et/ou au repas gourmand apprécieront la convivialité de Doissat.

Le 26 juin, c'est demain ! les inscriptions sont ouvertes !

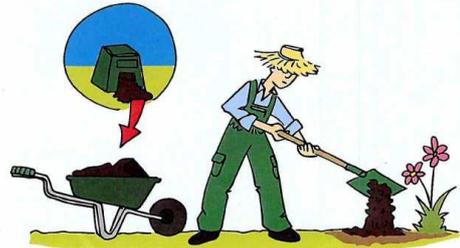
La Présidente,
Mylène

 Agenda!

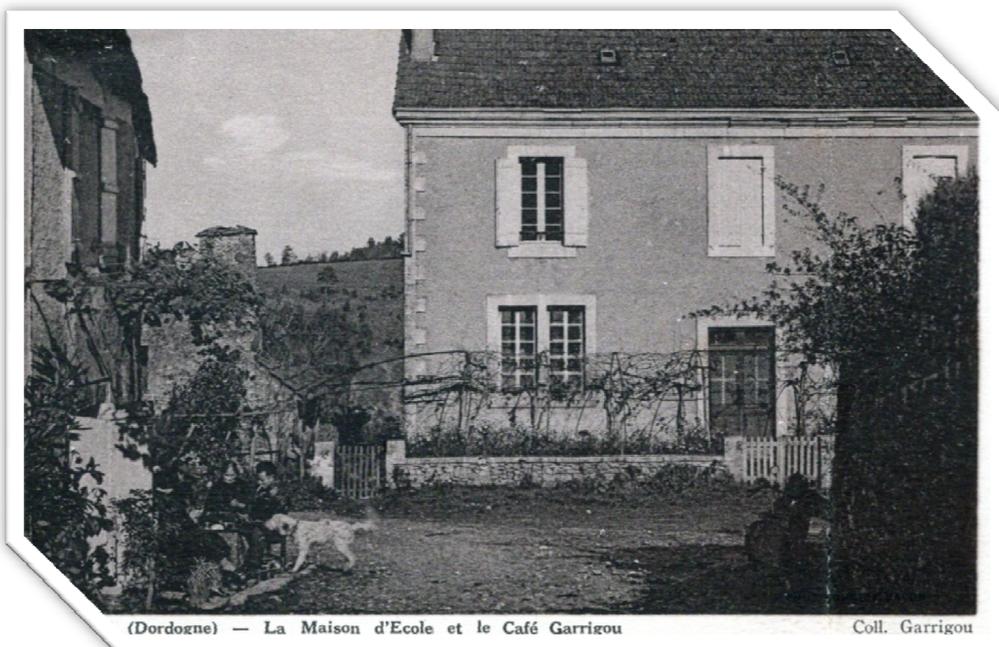
26 juin 16	Rallye à la Noix
26 juin 16	Marché Gourmand
Juillet 16	Repas estival (non encore fixé)
21 août 16	Vide Grenier



Le printemps est là !!!
Cela ne vous donne pas envie de jardiner ?
Si comme nous, vous voulez
composter, contactez
Pascale QUEILLE
au 05.24.15.80.34

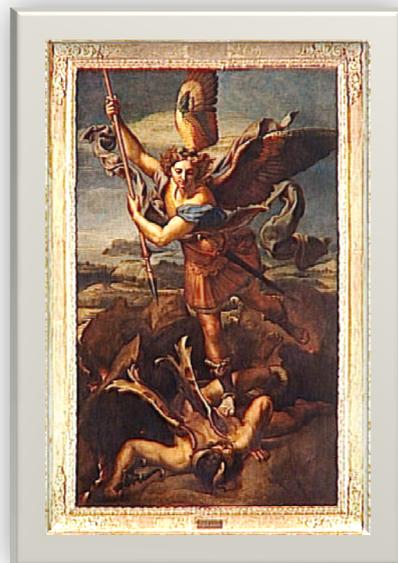
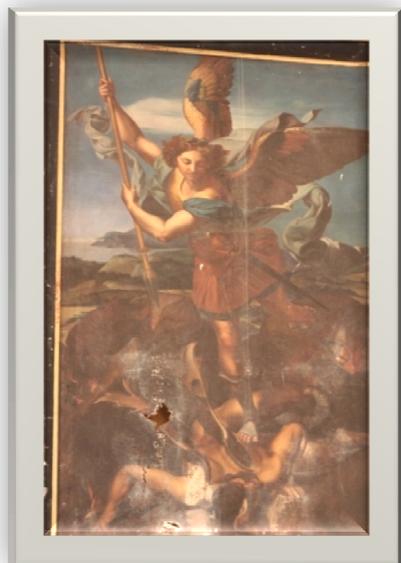


Autrefois ...



(Dordogne) — La Maison d'Ecole et le Café Garrigou

Coll. Garrigou



Alfred Dehodencq

Raphaël

Comme vous le savez nous avons récemment et par hasard appris que l'église abritait une œuvre de jeunesse du grand peintre français Alfred Dehodencq (1822-1882) d'après le très célèbre tableau « Saint Michel terrassant le démon » de Raphaël exposé au Louvre, œuvre qui a été attribuée par l'état à l'église de Doissat en 1843.

Il fait partie du corpus de l'œuvre d'un grand peintre orientaliste dont de nombreuses œuvres appartiennent à des collections publiques (Musée d'Orsay, musée d'art et d'histoire du judaïsme, Fonds national d'art contemporain).

Ayant subi des accidents et étant percée en plusieurs endroits l'œuvre doit être restaurée et un changement de châssis ainsi qu'un rentoilage seront également nécessaires.

Elle a été décrochée et sécurisée mais l'argent nécessaire manque pour sa restauration.

Après expertises et appels d'offre, le coût total sera de 8.220 € TTC sur lequel nous ne pouvons espérer qu'une subvention des collectivités de 1.680 € et une aide de la Paroisse de 2.000 € soit un solde de 4.540 € TTC à financer.

Aujourd'hui, le budget de la Commune ne pouvant supporter la totalité du coût restant à financer, nous faisons donc appel aux dons et aux mécènes. Si vous souhaitez revoir ce tableau célèbre restauré et en bonne place dans l'église, nous avons besoin de votre aide financière (don éligible à la réduction d'impôt).

Renseignements et dépôt des dons auprès de la Mairie.

Cérémonie du 08 mai 2016



Nouvelle salle de réunion et propreté du sous-sol



DOISSAT

Coordonnées GPS : 44°43'53.7"N 1°04'08.9"E

entre

Belvès - Villefranche du Périgord - Domme

Dimanche 21 août 2016

de 08h00 à 18h00

VIDE-GRENIER

Restauration & Buvette

Renseignements et Inscriptions :

Mylène LALLIER Tel. 06 99 90 88 27
 Claudine PISKO Tel. 05 53 59 18 01

Dans le centre du Bourg, emplacements au tarif de 3,00 € le mètre

Organisé par l'APAR de Doissat

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Fête de la Nature 18-22 mai 2016



Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement
sur la liste d'opposition.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
SECRETARIAT D'ÉTAT AU COMMERCE,
À L'ARTISANAT, À LA CONSOMMATION
ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Bloctel est un service simple d'accès et totalement gratuit pour les consommateurs. L'inscription se fait en quelques clics sur le site www.bloctel.gouv.fr. Elle doit ensuite être confirmée par courriel.

Le dispositif permettra aux consommateurs de créer un compte personnel sécurisé à partir duquel ils pourront ajouter, supprimer des numéros, renouveler leur inscription et procéder à un signalement ou une réclamation.

Leur protection contre le démarchage téléphonique abusif sera alors effective dans un délai maximum de 30 jours et sera valable pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Le consommateur peut aussi s'inscrire par courrier en adressant ses nom, prénom, adresse, numéros à inscrire sur Bloctel à l'adresse suivante : "Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes". Il devra prendre soin de préciser un numéro auquel on pourra le joindre pour la confirmation.

Si un consommateur continue à être démarché par un professionnel, alors même qu'il a inscrit son numéro de téléphone sur la liste Bloctel, il pourra faire une réclamation sur le site internet grâce à un outil simple permettant une transmission automatique aux services de contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). La DGCCRF diligentera alors des enquêtes et pourra sanctionner les professionnels contrevenants d'une amende administrative de 15 000 euros maximum pour une personne physique et 75 000 euros maximum pour une personne morale.

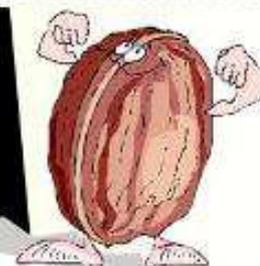
Le consommateur pourra néanmoins continuer à recevoir des appels de professionnels avec lesquels il a des relations contractuelles en cours, comme par exemple leur banque ou leur opérateur téléphonique. Il pourra également être démarché par des professionnels en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines. Des organismes tels que les instituts de sondage et les associations à but non lucratif pourront également contacter les consommateurs inscrits sur la liste d'opposition au démarchage dès lors qu'elles ne font pas de prospection commerciale.

DOISSAT

DIMANCHE 26 JUIN 2016

27^{ème} Rallye Touristique A LA NOIX auto & moto

Renseignements & Réservations :
T. 06 81 96 53 05 ou email. rallyealanoix@gmail.com
Attention le nombre d'équipages est limité !
Départ de la salle des fêtes du Bourg entre 8 et 9 h.
Par équipage
Auto : 20 € - Moto : 10 €



Coupez et lots pour tous
1^{er} lot = 1 bon d'achat
de 300€

Et à partir de 19h30 pour tous

Bar & Marché Gourmand

21h00 Résultats et Podium

Une organisation de l'APAR Comité des Fêtes de DOISSAT. Ne pas jeter sur la voie publique.

Conseil Municipal du 16 janvier 2016

Ouverture de la séance à 17h00

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Stéphane LACOSTE, Bruno LALLIER, Jean-Pierre MORETTI

Absents : Michel DUMAS donne pouvoir à Christian BOISSY
Francis RINGENBACH

En début de séance, une minute de silence a été observée en mémoire de Mme Odette TEILLET et de Mr Jean-Jacques VARGA (ancien Maire de la commune), tous deux décédés récemment.

ORDRE DU JOUR

- Délibération encaissement du chèque de l'assurance Groupama (sinistre vitre cassée de la cabine téléphonique).
Vote à l'unanimité
- Autorisation des signatures des actes LE PECH - ESPAGNE
Vote à l'unanimité
- Délibération pour demander les redevances Télécom + EDF
Vote à l'unanimité
- Tableau Église
Signature du devis de Mme Véronique ROQUES (choisi lors de la précédente réunion du 5 décembre 2015) d'un montant de 6.720 € (facturation sans TVA). Mme Barbara SIBILLE (du Conseil Départemental) et Mme Véronique ROQUES doivent se rencontrer le 25 janvier 2016 afin de permettre la finalisation de ce dossier.
- Étude projet parking
Étude des devis préliminaires des Stés VEYRET, SAS CYPRIOTE et HERAUT.
Et voir également un projet sur les ruelles du Bourg.
Le fait de regrouper le projet parking avec celui des ruelles pourrait nous faire obtenir davantage de subventions. Lors des travaux, possibilité aussi de prévoir des ralentisseurs aux extrémités du Bourg. A revoir à la prochaine réunion.

DIVERS

- Travaux réalisés : peinture refaite dans la cage d'escalier des appartements.
- Préparation de la cave par les employés communaux, mise en dépôt du matériel dans le hangar prêté volontairement par M. et Mme GAREYTE. Lancement des travaux dès réception de l'accord écrit d'attribution de la réserve parlementaire.
- Courrier envoyé aux résidents du Bourg en guise de réglementation du stationnement.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 20 février 2016 à 17h00.**

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 17 février 2016 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

Conseil Municipal du 20 février 2016

Ouverture de la séance à 17h00

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH

Excusés : Stéphane LACOSTE donne pouvoir à Jean Marie GILET

ORDRE DU JOUR

- Remerciements de Solange VARGA et de sa famille suite aux obsèques de Jean-Jacques.
- Délibération « La Sudrie » (achat-vente) donnant pouvoir à Mr Le Maire de signer les actes.
Passage au vote : 8 pour et 1 abstention.
- Acceptation pose du tableau de l'Eglise par Mr Christian SCHMITTER.
Pose et transport = 806,00 € HT
Acceptation à l'unanimité
- Délibération. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et la mise en restauration du tableau de l'Église
- Demande de subvention par le foyer socio-éducatif (Collège Pierre Fanlac, Belvès). 3 enfants concernés sur notre commune : Janis DOMIERACKI, Arnaud LUBRANO et Noémie MOITIE.
Lors des demandes précédentes, le Conseil Municipal ayant fixé le montant alloué à 30€ par enfant, il décide de reconduire cette même somme.
Acceptation à l'unanimité
- Routes rétrocédées par la Communauté de Communes en Investissement.
Prendre délibération pour la voie « RD54 pont de l'estang à Magot » qui aujourd'hui est un chemin rural et qui va passer en voie communale. Suite au listing définitif de la ComCom, nous vérifierons si d'autres se présentent. Mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Mr Le Maire fait part du plan et tableau des routes de la commune qui sont en cours d'élaboration pour définir les routes communautaires et celles qui nous reviennent en investissement.

Après le budget, un montant sera fixé afin de pouvoir réaliser les différents travaux sur les routes communales dont nous récupérons l'investissement.

DIVERS

- 2 panneaux de signalisation « SECRETARIAT » à commander pour diriger le public vers l'accès direct extérieur et non plus par la salle communale.
Acceptation à l'unanimité

Suite page 10

- Différents devis ont été proposés pour le cimetière, le parking et les ruelles du Bourg : SAS CYPRIOTE – HERAUT – VEYRET.

Pour obtenir la DETR (Etat) et le contrat d'objectif (Département), il serait souhaitable que plusieurs travaux soient réalisés en même temps.

Vu la législation, nous ne pouvons pas accepter les devis cités ci-dessous car nous sommes dans l'obligation de prendre un maître d'œuvre.

- Information sur l'interdiction du brûlage à l'air libre de tous les déchets verts qu'ils soient particuliers ou professionnels.
Pour une prise de conscience et une explication de la réglementation, Mr Le Maire fait lecture à ce sujet du courrier provenant de Mme Monique MOUNEYDIER, Chef de service territorial.
- Lecture également d'un courrier provenant de Mr Thierry BOIDE, Conseiller départemental du Canton du Pays de Montaigne et Gurson, au sujet des nouveaux contrats d'objectif pour les communes.
- Un inventaire des objets et mobiliers va être fait à l'Église.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 19 mars 2016 à 17h00.**

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 11 mars 2016 matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Conseil Municipal du 19 mars 2016

Ouverture de la séance à 17h05

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Stéphane LACOSTE, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH

Excusé : Robert DAURIAT donne pouvoir à Francis RINGENBACH

En début de séance, à sa demande, intervention de M. Cathy WALLER au sujet de l'installation des nouveaux compteurs LINKY et autres compteurs connectés (gaz, eau).

A 17h30, présence de Marie-Claire GAUTHIER (secrétaire de Mairie) pour explication sur le budget.

ORDRE DU JOUR

- BUDGET :

Section Fonctionnement	Dépenses	128.812,47 €
	Recettes	128.812,47 €
Section Investissement	Dépenses	143.005,76 €
	Recettes	143.005,76 €

Suite page 11

- COMPTE ADMINISTRATIF

Taxe Habitation	7,05
Taxe Foncière bâtie	5,23
Taxe Foncière non bâtie	32,89
CFE / Taxe Professionnelle	12,10

Les taux de ces 4 taxes restent inchangés
Mr Le Maire s'étant retiré, vote de ce compte effectué par Mr Jean-Pierre MORETTI (Doyen du Conseil)
Vote à l'unanimité
- Budget primitif

Explications de Marie Claire GAUTHIER. Après quelques échanges, vote de ce compte effectué par Mr Le Maire.
Vote à l'unanimité
- Délibération – Changement de classification de la route de la D54 « pont de l'Estang à Magot » rejoint le VC5 (qui vient de la D52 qui dessert Dieudet vers la Pierre Longue).
Accepté à l'unanimité
- Délibération – Aliénation des chemins ruraux (nouvelle réglementation comprend insertion annonce légale sur 2 journaux, un commissaire enquêteur agréé). Les tarifs n'étant pas encore connus, nous reportons la prise de délibération à la prochaine réunion.
Le changement d'assiette (géomètre + notaire) à la charge du demandeur a été déjà délibéré.
- Classement de la voirie par le ComCom (Classement des voies bitumées hors Bourg).
 - A la charge de la ComCom (compétence totale)

Catégorie 1	11.335 m, liaison externe entre communes ou entre RD
Catégorie 2	8.525 m, liaison interne à la commune
 - A la charge de la commune en investissement, la ComCom gardant le fonctionnement.

Catégorie 3	6.855 m, voie sans issue, les chemins blancs qui desservent les maisons.
-------------	--
- Demande de subventions

Accordées	Enfants (diverses écoles)
	Chasse
	Comité des Fêtes
	Pompiers
- Travaux cave

Dernier devis pour la peinture	
SAS DELRIEUX ST Laurent	1.546,80€ HT
EURL Les Peintres Siarcois	1.914,80€ HT

Vote à l'unanimité pour l'entreprise DELRIEUX.

DIVERS

- Restauration du Tableau – Dossier terminé et envoyé à Conservation Régionale des Monuments Historiques.
Mr Le Maire a rencontré Mr Jean Paul CHAUMEIL qui va présenter ce dossier au Conseil d'Administration de la paroisse de CAPELOU.

Suite page 12

- Piste Forestière – Découverte de la nouvelle piste de Fonvergne programmée pour le 22 mai 2016. Marche avec possibilité de faire un arrêt pique-nique le midi dans le style auberge espagnole, les non marcheurs pouvant rejoindre les marcheurs à ce moment là.
- Maître d'œuvre pour le réaménagement éventuel du parking, des ruelles du Bourg, du cimetière.
Un devis de l'agence AGEFAUR de Sarlat nous a été proposé pour les études préliminaires, l'avant-projet des zones du Bourg concernées et le relevé topographique.
Demande de réflexion et donc à revoir lors d'une prochaine réunion.
- Offre pour installation d'un radar pédagogique. A ce jour, il n'y a pas lieu d'être intéressé.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 30 avril 2016 à 17h30.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 15 avril 2016 matin.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Conseil Municipal du 30 avril 2016

Ouverture de la séance à 17h30

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Stéphane LACOSTE, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Jean-Pierre MORETTI.

Excusé : Michel DUMAS donne pouvoir à Christian BOISSY.
Francis RINGENBACH donne pouvoir à Robert DAURIAT.

ORDRE DU JOUR

- Choix du Maître d'œuvre pour projet travaux d'aménagement du Bourg et du cimetière.
M. Le Maire et Francine MAURY se sont rendus à une réunion d'information auprès de Mesdames Agnès GAUTHIER-DELMAS et Brigitte PISTOLOZZI à Belvès (Conseil Départemental) pour faire le point sur les aides à la commune de 2016 à 2020.
Nous avons décidé de prendre un Maître d'œuvre, la société AGEFAUR (Fabien AUSSEL, Laurent HICHARD et Jean Christophe ABADIE) pour nous aider et nous conseiller sur ces projets d'aménagement.
- Délibération aliénation des chemins ruraux pour les prochaines ventes.
Pour ce faire, il faut :
1 Commissaire enquêteur agréé à choisir sur une liste préétablie (disponible en Mairie ou auprès de la Préfecture) et dont les honoraires sont fixés par la Préfecture.
1 Annonce légale publiée sur 2 journaux d'annonces habilités
+ Les frais de notaire
+ Les frais de géomètre
L'ensemble de ces frais seront à la charge du demandeur.
Vote à l'unanimité pour cette réglementation

Suite page 13

- Travaux Cave (nouvelle salle de réunion au sous-sol)
Pose d'une VMC + aérateur silencieux + aération naturelle
Devis de René BAHLOUL = 414,30€ HT.
Vote à l'unanimité

- Aménagement salle de réunion du sous-sol
Devis FABREGUE : tables + chaises = 1.221,98 HT
Devis DMC Bureautique : incomplet, reporté cause manque de renseignements sur devis.
Pour le sol, un carrelage de couleur grise a été choisi
Pour les murs, 3 côtés seront blancs et 1 côté de couleur verte. Les menuiseries également de couleur verte (ref J3.23.78)

- Devis QUENTIN Informatique SIORAC
Intervention nécessaire sur le PC (Tour) : nettoyage en profondeur + un écran + une carte wifi = 161,67 HT.
Accepté à l'unanimité

- Prévisions Travaux sur routes.
 - Routes castinées, voir avec l'Entreprise CONSTANTIN après les dernières finitions de la piste Fonvergne
 - Routes rétrocedées par la ComCom, faire un état des lieux (routes en catégorie C).
Réunion prévue le 11 mai 2016 avec Sébastien VIDAL (responsable) pour la voirie communautaire.

DIVERS

- Armoire à Pharmacie offerte par M. Jean Pierre MORETTI, la trousse de soins étant achetée à la Pharmacie DELAGE..

- Signalisation des pistes forestières à la demande des pompiers, un nom et un N° devant être apposés à l'entrée de chacune.
N°1 Piste du Tramway
N°2 Garenne
N°3 Fonvergne
Suite à l'accord du Conseil, les panneaux correspondants seront commandés.

- Commande de fleurs à la jardinerie + plantation réalisée le 21 mai 2016 à partir de 14h00 jusqu'à 17h00 environ.

- Demande de Travaux Électrification, document sur lequel est inscrit la réalisation de l'effacement des fils nus, sera présenté par M. Robert DAURIAT à la prochaine réunion du SDE24 (La Jasse et Ruffel).

- Inauguration de la piste forestière.
Le dimanche 22 mai 2016 en association avec la Fête de la Nature du canton de Belvès.

- Suite à la demande de M. Stéphane LACOSTE et après plusieurs relances verbales auprès de la propriétaire, un courrier sera envoyé à Mme Geneviève RIMONTEIL pour motif qu'un arbre mort penche au-dessus de la route de La Sudrie Basse et qu'il présente une situation dangereuse.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 04 juin 2016 à 17h00.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 25 mai 2016 matin.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Conseil Municipal du 04 juin 2015

Ouverture de la séance à 17h15

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Jean-Pierre MORETTI.

Excusé : Michel DUMAS donne pouvoir à Christian BOISSY.
Stéphane LACOSTE donne pouvoir à Jean-Marie GILET.

Remerciements des pompiers suite au trophée offert pour le concours de pêche en hommage à Jérôme GOUHIER.

Remerciements pour les participants aux plantations de fleurs dans le Bourg ainsi que pour les exposants de la Fête de la Nature, Jean-Pierre MORETTI, Francis RINGENBACH et Marc BERTIER.

ORDRE DU JOUR

- Délibération participation des enfants aux écoles.
Maintien de la subvention d'un montant de 30€/enfant de la primaire à la terminale.
Demande de cette aide par le lycée Pré de Cordy pour le jeune Aurélien CARRER.
Faire la délibération pour sortie scolaire sportive, périscolaire et voyage.
Suite au courrier de Mr Henry GILBERT (Association Pomponnaise du vélo club VTT), une décision a été prise de verser la somme de 50 € à cette association. Une délibération sera prise à chaque demande de la part des associations sportives.
- Monument aux morts.
Problème de visibilité des noms.
Prise de contact auprès de Mr HOULES de Périgord Granit (St Cyprien). Possibilité de pose d'une résine avec un choix de couleurs. Demande de devis.
- Collecte des bleuets du 08 mai 2016 pour la somme de 42,50 €, les collecteurs Mr Georges MARTEGOUTE et Mr Christian BOISSY, faisant partie de la FOPAC, remettront cette somme à Mr Jean-Paul CHAUMEL qui en reversera 40% à la caisse locale et le reste à l'EPAC.
- Réflexion sur l'objectif « Zéro herbicide » pour la collectivité.
Pour obtenir des subventions du Département, il serait souhaitable de passer à zéro pesticide ou herbicide et rentrer ainsi dans la « bio diversité ». Une charte avait été signée en octobre 2011 (Conseil précédent).
- Projets aménagement Bourg (demande de subventions)
AGEFAUR a prévu le relevé topographique la 1^{ère} quinzaine de juin, suivie d'une réunion avec les adjoints fin juin.
- GEOVAL (Géomètre – piste Fonvergne)
Visite effectuée le 25 mai 2016 pour un relevé topographique.

Suite page 15

DIVERS

- Réflexion pour une éventuelle nomination de la place du monument aux morts.
- Radar pédagogique installé dans le hameau « Dieudet ». Souhait de ralentisseurs mais impossible de réaliser ces travaux selon la réglementation correspondante (manque d'éclairage, pente trop importante).
- Tableau Eglise. La paroisse nous accorde 2.000€ par l'intermédiaire de Mr Jean-Paul CHAUMEL (Administrateur de la paroisse de Capelou). Le dossier ayant par ailleurs été accordé par le Conseil Départemental, nous sommes maintenant dans l'attente de la notification de l'attribution de la subvention pour commencer la restauration.
- SYGED. Toutes les personnes souhaitant adopter un composteur peuvent contacter Mme Pascale QUEILLE au T. 05.24.15.80.34.
320 L = 10€ 620 L = 20€
- Courrier de la part d'ORANGE pour la suppression de la cabine téléphonique du Bourg. Un appel ou un courrier sera envoyé pour demande de plus amples explications.
- Panneaux (piste Fonvergne)
A la demande des pompiers, des panneaux ont été commandés chez Direct Signalétique (plaque en aluminium avec impression couleur).
Montant 344,40 € HT.
Vote à l'unanimité
- Entreprise FABREGUE (mobilier de la nouvelle salle de réunion au sous-sol)
Devis de tables rectangulaires et rondes de couleur grise et de 16 chaises couleur verte.
Devis accepté à l'unanimité
- Courrier envoyé à Mme RIMONTEIL (suite à un arbre dangereux penchant sur la route).
Les travaux ont été réalisés avant que le courrier n'arrive.
- Chemins « Blancs ».
Etat des lieux fait avec l'Entreprise CONSTANTIN. Devis de 6.515 € HT.
Demande de réflexion. En attendant, les « nids de poules » seront réparés.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 02 juillet 2016 à 17h00.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 17 juin 2016 matin.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Commune de Doissat à votre service

Mairie de Doissat
Le Bourg
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83
Fax. 05 53 30 31 95
email : mairie.doissat@free.fr

Permanence : Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Site Internet : www.doissat.fr

Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette

- Tous les Conseils Municipaux
- Toutes les Gazettes de Doissat
- L'Agenda des activités et des manifestations
- Des informations sur la commune

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de la commune de Doissat et recevez en priorité les informations de votre commune. Adressez simplement un email à l'adresse de la mairie mairie.doissat@free.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.



Collecte des Piles Usagées

L'organisme **Corepile** propose des petites boîtes en carton pour collecter vos piles et permettre ensuite de les recycler. Quelques boîtes sont disponibles en Mairie. Informations détaillées sur le site Internet institutionnel :

Ramassage des encombrants

NOUVEAU ! Désormais passage pour le ramassage de vos encombrants sur demande. Prendre rendez-vous aux numéros suivants :

Tel. 05 53 73 03 00

Ou

Tel. 06 30 67 72 87



ERDF

Dépannage client particulier

Tel. 09 726 750 24

Accueil Raccordement particulier

Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

SOGEDO

Service Client

Tel. 0 53 29 01 39

Dépannage hors heures bureau

Tel. 05 53 30 21 98